



LISTE DES PIÈCES POUR L'IMMATRICULATION D'UNE ENTREPRISE INDIVIDUELLE A RESPONSABILITE LIMITEE

Pièces relatives du déclarant

- 1 copie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité + original
- Attestation sur l'honneur de non condamnation
- Carte d'assuré social
- Attestation de délivrance de l'information donnée à son conjoint
- Livret de famille pour personnes demandant à bénéficier de l'assurance maladie du déclarant

Si nationalité étrangère

- Carte de résident privilégié ou carte d'étranger (exerçant une profession exclusivement artisanale)

Si activité réglementée

- Copie des diplômes, des certificats de travail ou certificats nécessaires à l'exercice de l'activité
- Attestation de qualification
- Réinscription : certificat de radiation

- Déclaration d'affectation du patrimoine à l'activité professionnelle

Pour le domicile

- copie Justificatif d'adresse récent au nom du futur chef d'entreprise (eau, EDF, téléphone)

Pour le local et les fonds

Pour le local

- copie contrat de location, copie bail commercial, autorisation du propriétaire pour l'exercice de l'activité (joindre 1 copie de la taxe foncière et la copie pièce identité propriétaire) ou titre de propriété au nom de l'exploitant (joindre 1 copie de la taxe foncière et 1 facture récente)

Achat

- Copie de l'acte de vente
 - 1 exemplaire du journal d'annonces légales
- NB : la radiation ou la modification du précédent exploitant devra être préalablement effectuée.

Si prise en location-gérance

- Justification de la jouissance du local si distinct du contrat de location-gérance
 - Copie du contrat de location-gérance
 - 1 exemplaire du journal d'annonces légales ou copie de la publication comportant le nom du journal et la date de parution
- NB : La radiation ou la modification du précédent exploitant devra être préalablement effectuée.

- Si mandataire : pouvoir + copie de la pièce d'identité + original

N.B. : Vous munir de vos copies

FRAIS

- CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT :

(En cas de paiement en espèces, se munir de la somme exacte)

CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES - REPERTOIRE DES METIERS

Réception du public : du lundi au vendredi de 8h à 12h sauf le jeudi